

Règlement du Défi en ligne 77 - année 2018-2019

Le «Défi en ligne 77» s'adresse aux classes du CE2 à la Sixième du département de Seine et Marne. (*)

1. Ce « Défi » s'appuie sur le site internet dont l'adresse est la suivante :
<http://rallye.en.ligne.77.free.fr/>

2. Sur celui-ci seront publiés tous les documents : épreuves, règlement, fiches d'aides...
Y seront diffusées toutes les informations nécessaires ainsi que les résultats à chacune des épreuves

* Pour les classes à cours multiples, un seul bulletin- réponses sera retourné. Il appartiendra à chaque classe de se déterminer, lors de l'inscription, sur le niveau de Défi auquel elle participera durant toute l'année.

Objectifs :

- Entrer dans des usages du numérique en relation avec les apprentissages disciplinaires des programmes
- Développer la maîtrise de la langue
- Collaborer, échanger, mutualiser

Déroulement :

- Une épreuve préliminaire d'inscription ouverte jusqu'aux vacances de Toussaint.
- Deux épreuves à réaliser, respectivement pour le 15 février 2019 et pour le 24 mai 2019.
- Chaque épreuve est proposée sur deux niveaux (CE2 et Cycle III).
- L'inscription est faite en complétant un formulaire en ligne, demandé lors de l'épreuve préliminaire.
- Cette disposition impose que la classe participante se soit dotée d'une adresse électronique distincte de celle de l'école, du collège ou de l'enseignant. Celle-ci sera sous la responsabilité de l'adulte de la classe, qui devra demeurer seul détenteur du mot de passe.
- Un numéro d'inscription est attribué pour chaque école participante, il devra figurer sur les bulletins-réponses des différentes épreuves et dans l'objet ou sujet des courriels adressés au défi. (voir grille de relecture sur le site du défi).
- Chaque épreuve précisera les modalités de renvoi attendues. Après rédaction du bulletin-réponses collectif, celui-ci devra être transformé au format « .pdf ». Seul ce fichier au format ".pdf " devra être retourné aux organisateurs. Il sera adressé en pièce jointe à un courrier électronique.

Règlement du Défi en ligne 77 - année 2018-2019

- 10 points pourront être attribués à l'épreuve préliminaire, 20 points pourront être attribués lors de chacune des autres épreuves. La présentation sera appréciée et prise en compte. La maîtrise de la langue étant un des objectifs du défi, les réponses devront être rédigées.
- Chaque classe choisira l'organisation qui lui semblera la plus efficace pour mener à bien chacune des épreuves de ce défi. Ainsi, il s'agira de penser la découverte collective du questionnaire, la répartition des tâches ... la vérification, le débat afin de décider en commun et s'accorder pour établir le bulletin-réponses collectif ... Il n'est pas nécessaire que chaque élève réponde à chaque question.
- Il importe que les enseignants s'obligent à ne pas intervenir lors des choix éventuels opérés par la classe et lors de l'élaboration du bulletin-réponses. Le défi est un support à l'apprentissage ; en cela il propose des entrées pédagogiques dont le prolongement reste à l'entière appréciation des enseignants. Les organisateurs du Défi en Ligne 77 se réservent le droit de prendre les mesures qu'ils jugeront appropriées en cas de non-respect manifeste du présent règlement, notamment quant à l'authenticité des productions des élèves. Les organisateurs du Défi en ligne 77 restent les seuls juges des réponses apportées.
- Il n'est pas dressé de classement, l'objectif du Défi étant uniquement une appropriation d'usages du numérique.

Il sera demandé aux élèves et à l'enseignant de la classe dans l'épreuve préliminaire d'approuver ce présent règlement.